

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07/15/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterProtect P 8100AP
Code du produit : 000000000050341562 000000000050341562
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor
Mississauga ON L5N 8C3
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.


SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

LIQUIDES INFLAMMABLES : 2
Corrosion cutanée/irritation cutanée : 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée : 1
Cancérogénicité : 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : 2 (Appareil auditif)
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : 1
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : 1

Éléments d'étiquetage SGH

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07/15/2020

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention: P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards. P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P241 Utiliser du matériel [électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ .?] antidéflagrant. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Intervention: P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon. P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/15/2020

un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
 P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P405 Garder sous clef.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données applicables disponibles.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
zinc	7440-66-6	>= 50 - < 75
méthyléthylcétone	78-93-3	>= 7 - < 10
xylène	1330-20-7	>= 7 - < 10
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	>= 5 - < 7
éthylbenzène	100-41-4	>= 1 - < 3
cyclohexanone	108-94-1	>= 1 - < 3
talc	14807-96-6	>= 1 - < 3

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Retirer les vêtements souillés.

S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

MasterProtect P 8100AP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/15/2020	000000261398	Date de la première version publiée: 07/15/2020

- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.
- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue
- Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
- Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

MasterProtect P 8100AP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/15/2020	000000261398	Date de la première version publiée: 07/15/2020

- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
-

MasterProtect P 8100AP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/15/2020	000000261398	Date de la première version publiée: 07/15/2020

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
 Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Séparer des métaux.
 Séparer des bases.
 Séparer des agents oxydants.
 Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
méthyléthylcétone	78-93-3	VLE	300 ppm	ACGIHTLV
		VME	200 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	200 ppm 590 mg/m3	NIOSH
		VLE	300 ppm 885 mg/m3	NIOSH
		PEL	200 ppm 590 mg/m3	29 CFR 1910.1000

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/15/2020

				(Table Z-1)
		VME	200 ppm 590 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	300 ppm 885 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	200 ppm 590 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	300 ppm 885 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	100 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 150 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	100 ppm 300 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	300 ppm	ACGIH
éthylbenzène	100-41-4	VME	20 ppm	ACGIHTLV
		VLE	125 ppm 545 mg/m3	NIOSH
		valeur REL	100 ppm 435 mg/m3	NIOSH
		PEL	100 ppm 435 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	100 ppm 435 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	125 ppm 545 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	125 ppm 543 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VECD	125 ppm 543 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
cyclohexanone	108-94-1	VME	20 ppm	ACGIHTLV
		VLE	50 ppm	ACGIHTLV
		valeur REL	25 ppm 100 mg/m3	NIOSH
		PEL	50 ppm 200 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	25 ppm 100 mg/m3	29 CFR 1910.1000

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/15/2020

				(Table Z-1-A)
		TWA	20 ppm 80 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	50 ppm 200 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		STEL	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	25 ppm 100 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
		STEL	50 ppm	ACGIH
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	ACGIHTLV
		VLE (Frac- tion respi- rable)	10 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (fumées)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (poussière)	5 mg/m3	NIOSH
		VLE (fu- mées)	10 mg/m3	NIOSH
		Ceil_Time (poussière)	15 mg/m3	NIOSH
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (fu- mées)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (fu- mées)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE (fu- mées)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Respi- rable)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		STEL (Respi- rable)	10 mg/m3	CA BC OEL

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/15/2020

		nable)		
		VEMP (Fu- mées)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Fu- mées)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	ACGIH
		STEL (Frac- tion respi- rable)	10 mg/m3	ACGIH
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm	ACGIHTLV
		VLE	150 ppm	ACGIHTLV
		PEL	100 ppm 435 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME	100 ppm 435 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE	150 ppm 655 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		valeur REL	100 ppm 435 mg/m3	NIOSH
		VLE	150 ppm 655 mg/m3	NIOSH
		TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
oxyde d'aluminium	1344-28-1	VME (Frac- tion respi- rable)	1 mg/m3	ACGIHTLV
		PEL (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07/15/2020

		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3 (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (Respi- rable)	1 mg/m3 (Aluminium)	CA BC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	1 mg/m3 (Aluminium)	ACGIH
talc	14807-96-6	VME (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	ACGIHTLV
		VEMP (fi- bres)	1 fibres/cm3	CA QC OEL
		VEMP (poussière respirable)	3 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	ACGIH
		TWA (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

MasterProtect P 8100AP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/15/2020	000000261398	Date de la première version publiée: 07/15/2020

- de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
-

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : gris
- Odeur : de solvant
- pH : neutre à légèrement alcalin
- Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.
- Point d'ébullition : 79.44 - 141.11 °C
- Point d'éclair : 4.44 °C
- Taux d'évaporation : Pas de données applicables disponibles.
- Inflammabilité (solide, gaz) : non déterminé
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 13.7 % (v)
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 1.0 % (v)
- Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air.
- Densité relative : 2.04

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07/15/2020

Densité : 2.04 gcm³ (20 °C)
env. 16.97 lb/USg (20 °C)

Solubilité(s)
Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données applicables disponibles.

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, cinématique : Pas de données applicables disponibles.

Propriétés comburantes : Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Point de sublimation : Pas de données applicables disponibles.

Poids moléculaire : Pas de données disponibles.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Des bases fortes
Acides forts
Agents oxydants

Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07/15/2020

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Informations générales : Remarques: Lors d'une application dans le respect des préconisations, aucune séquelle n'est connue.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

MasterProtect P 8100AP

Version 1.0 Date de révision: 07/15/2020 Numéro de la FDS: 000000261398 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 07/15/2020

milieu aquatique

effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****zinc:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: La valeur n'a pas été déterminée car la substance est inorganique.

méthyléthylcétone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.29
Méthode: autre (mesuré(e))
BPL: aucune donnée
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

xylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.12 - 3.20 (25 °C)
Méthode: autre (calculé(e))
BPL: non
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

éthylbenzène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 4,170 (20 °C)
log Pow: 3.6 (20 °C)
pH: 7.8
Méthode: coefficient de partage
BPL: oui

cyclohexanone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.86 (25 °C)
Méthode: coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode par agitation
BPL: non

talc:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

MasterProtect P 8100AP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/15/2020	000000261398	Date de la première version publiée: 07/15/2020

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales**UNRTDG**

Numéro ONU : UN 1139
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURE PROTECTRICE SOLUTION
(MÉTHYLÉTHYLÉTONE,)
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1139
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURE PROTECTRICE SOLUTION
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1139
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURE PROTECTRICE SOLUTION
(MÉTHYLÉTHYLÉTONE,)
Classe : 3
Groupe d'emballage : II

MasterProtect P 8100AP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/15/2020	000000261398	Date de la première version publiée: 07/15/2020

Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E
Polluant marin : oui

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Numéro ONU : UN 1139
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURE PROTECTRICE SOLUTION
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
Code ERG : 127
Polluant marin : non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)

MasterProtect P 8100AP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/15/2020	000000261398	Date de la première version publiée: 07/15/2020

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	: Valeur limite acceptable
ACGIH / TWA	: 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
ACGIHTLV / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / Ceil_Time	: Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):
NIOSH / valeur REL	: Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
NIOSH / VLE	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

MasterProtect P 8100AP

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07/15/2020	000000261398	Date de la première version publiée: 07/15/2020

Date de révision : 07/15/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employés, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR